



COMMUNE DE
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

FICHE DE RESERVATION DE REPAS - MARS 2019

Fiche à compléter et à retourner **impérativement pour le 20 février 2019** en mairie
seulement en cas de réservation mensuelle

Famille : _____ Classe : _____
Adresse complète _____
Tél. : _____ Courriel : _____

Jours	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve			
Dates	01	04	05	07	08	11	12	14	15	18	19	21	22	25	26	28	29			
Prénoms des enfants																			Nombre total de jours	
TOTAL REPAS																				

Toute annulation ou supplément de repas doit être communiqué à la Mairie
au plus tard avant 9 h le jour concerné,
sur le portail parents ou par mail (mairie@saint-christophe-du-bois.fr)
ou par téléphone 02 41 56 92 51.
Toute absence non justifiée entraînera la facturation du repas.